**Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire**

***(10 points)***

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet : À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la banque centrale remplit différents rôles.**

**DOCUMENT 1**

La stabilité des prix est l’objectif principal de la politique monétaire\* commune défini dans le traité fondateur de l’Union européenne. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a donné une valeur chiffrée à cet objectif en 1998 : « une progression sur un an de l’indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à 2 % dans la zone euro », en ajoutant : « la stabilité des prix doit être maintenue sur le moyen terme ». Cette définition fut précisée en 2003 comme le maintien de la hausse de l’indice des prix à la consommation harmonisé à un « niveau inférieur à, mais proche de 2 % à moyen terme ». L’IPCH couvre les prix d’un grand nombre de biens et services, comprenant entre autres les produits alimentaires, l’habillement, l’électricité, les services de santé, etc.

Source : « Qu’est-ce que la politique monétaire ? », *Note d’information*, Banque de France, 2015.

\* Mesures prises par la banque centrale qui agissent sur la masse monétaire en circulation dans une économie.

**DOCUMENT 2**

**Taux d'inflation\* dans la zone euro et taux d'intérêt directeur de la Banque centrale européenne (en %)**

Source : Banque centrale européenne, 2017.

\* Taux de variation (en %) du niveau général des prix à la consommation.

**DOCUMENT 3**

Les banques commerciales peuvent à tout moment manquer de liquidités pour assurer leurs activités quotidiennes […] Lorsqu’une banque doit se refinancer, c’est-à-dire doit trouver des liquidités pour régler une dette, elle peut les trouver sur le marché monétaire. Ce marché permet aux banques et aux grandes entreprises de prêter ou d’emprunter des montants élevés sur des durées courtes (d’une journée à un an) et donc de placer leurs excédents de trésorerie1 de court terme ou au contraire de faire face à un déficit temporaire de liquidité. C’est également sur ce marché que la banque centrale peut intervenir pour prêter des liquidités ou en « emprunter » (ce qui revient à les retirer du circuit). En 2007, les premières manifestations de la crise des *subprimes*2 ont installé un tel climat de défiance qu’elles refusaient de se prêter mutuellement de l’argent *via* le marché monétaire de nombreuses banques se sont donc trouvées en situation de manque de liquidités […]. Afin d’éviter une vague de faillites bancaires, dommageable pour l’ensemble de l’économie, les banques centrales ont joué leur rôle de « prêteur en dernier ressort » : elles ont « injecté » des liquidités, ce qui signifie qu’elles ont alimenté le marché interbancaire en liquidités. Leur action a consisté à accorder massivement des prêts aux banques qui en avaient besoin […]. L’offre de liquidités aux banques commerciales figure parmi les « activités normales » des banques centrales, même en l’absence de crise.

Source : *Des subprimes à la récession, comprendre la crise*, Nicolas COUDERC et Olivia MONTEL-DUMONT, 2009.